



La Ville de Terrebonne, employeur de choix, cherche présentement à compléter son équipe de près de 1 300 employés qui œuvrent chaque jour à faire de Terrebonne une ville dynamique et attrayante. Municipalité en plein essor qui compte maintenant près de 125 000 citoyennes et citoyens, Terrebonne constitue la 10^e municipalité en importance au Québec.

Les projets remplis de défis vous allument? Joignez sans tarder notre équipe stimulante et contribuez à bâtir un milieu de vie de qualité en posant votre candidature pour le poste de:

**ÉLECTRICIEN, ÉLECTRICIENNE
POSTE PERMANENT À TEMPS PLEIN
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

Sous l'autorité du contremaître, l'employé effectue des travaux comportant le diagnostic, l'entretien, la surveillance et l'optimisation en électricité dans les différents bâtiments municipaux, parcs, stationnements et autres endroits publics de la Ville de Terrebonne. L'employé reçoit sous forme de directives orales ou écrites, de plans ou de schémas pour effectuer, conformément aux règles du métier, les diverses tâches visant à entretenir, monter, démonter ou réparer les systèmes électriques, l'éclairage, les instruments de contrôle et autres composantes ou appareils.

EXEMPLES DE TÂCHES ACCOMPLIES

- Vérifie, installe, entretien, démonte, répare et modifie divers systèmes électriques, électroniques, de communications et de contrôles, de voltages allant jusqu'à 600 volts. Ces travaux sont entre autres effectués sur les équipements comme des moteurs, transformateurs, contacteurs, interrupteurs et/ou sectionneurs, appareils de distribution électrique et d'éclairage;
- Monte les panneaux de distribution. Pose des conduits en surface dans les murs, les planchers, les plafonds et dans le sol. Passe les fils et fait les raccordements nécessaires;
- Installe des prises de courant, remplace les ampoules, les ballasts, les tubes fluorescents, les commutateurs défectueux, les fusibles et épisse les câbles;
- Installe, raccorde et remplace les transformateurs, relais, cellules photo-électriques, disjoncteurs, interrupteurs, minuteries et autres dispositifs faisant partie du système d'éclairage;
- Installe, vérifie répare et entretien les dispositifs de contrôle, les automates ou tous autres systèmes ou dispositifs électriques.
- Tient à jour l'inventaire des pièces, de l'outillage et des équipements. Communique avec les fournisseurs et procède aux achats afin de maintenir l'inventaire;
- Accompagne et vérifie l'exécution des contrats effectués par les entrepreneurs propres à son champ d'expertise. Avise de toute erreur, omission ou imperfection;
- Complète les formulaires et divers rapports requis dans l'exercice de ses fonctions;
- Collabore avec les autres corps de métier;
- Signale à son supérieur immédiat toute défektivité ou anomalie des différents systèmes en place.

Formation et expérience:

- Posséder un diplôme d'études professionnelles en électricité;
- Détenir un Certificat de Compétence-Compagnon (CCC) électricien, valide, émis par la Commission de la Construction du Québec;
- Quelques années d'expérience en qualité d'électricienne ou d'électricien en bâtiments ou autres;
- Posséder un permis de conduire valide (classe 3);
- Être répondant technique RBQ.

Bonnes connaissances :

- Des principes de l'électricité, des normes et du code électrique en vigueur (test requis);
- Des règles de santé et sécurité et des précautions à prendre;
- Des méthodes de travail et techniques et outillages utilisés dans l'exercice du métier.

Habilités :

- À diagnostiquer les problématiques affectant les circuits électriques;
- À effectuer des travaux selon les règles du métier;
- À utiliser l'outillage nécessaire au travail;
- À effectuer du travail en hauteur;
- À lire des plans et à interpréter les signes conventionnels employés en électricité;
- À conduire un véhicule motorisé.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction : Savoir lire, écrire et parler le français.

Expérience : Quelques années d'expérience en qualité d'électricienne ou d'électricien en bâtiments ou autres.

Note : Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir. Toutefois, la tâche ayant une influence sur l'évaluation de la fonction doit apparaître à la description.

L'horaire de travail est de 37.5h par semaine réparti sur 4 jours. Le salaire horaire de cet emploi est de 43.19\$. Les conditions de travail sont celles établies par la convention collective des employés manuels en vigueur.

Pour soumettre votre candidature, vous devez postuler en ligne en accédant au site internet de la Ville de Terrebonne au www.ville.terrebonne.qc.ca/carrieres avant la date de fermeture du concours.

La Ville de Terrebonne souscrit au principe d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Nous vous remercions de votre intérêt, mais veuillez noter que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.